



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 7 octobre 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

	Victor Boulay	Jean-Guy Périard
Diane Thibault		Ghislaine Jean

Absent : Bernard Riopel
Pier-Carl Bédard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente, Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019
 - 1.4 Pour un investissement public équitable en santé, en éducation, en justice sociale et en culture entre l'Outaouais et les autres régions comparables au Québec
 - 1.5 Questions du public



2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
 - 2.3 Proposition de services – Mise à jour du réseau routier de la Municipalité
 - 2.4 Affectation du surplus accumulé non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018
 - 2.5 Questions du public
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
 - 4.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration
 - 4.3 Achat d'un luminaire solaire et de deux indicateurs de vitesse solaires
 - 4.4 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1 Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2020 – 3^e année d'option
 - 5.2 Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour l'année 2020 – 3^e année d'option
 - 5.3 Questions du public
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
 - 6.3 Questions du public



7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Réseau biblio Outaouais – cotisation spéciale 2019
 - 7.2 Autorisation de remboursement – Association des propriétaires du lac Lemery
 - 7.3 Demande de gratuité – Formation et Rallye-Cross CASDI 2020
 - 7.4 Abrogation de la résolution no 2019-04-095 - *Année financière 2018 - appropriation à l'excédent de fonctionnement affecté « Politique familiale »*
 - 7.5 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Table jeunesse Papineau
 - 8.2 Questions du public
9. DIVERS
 - 9.1 Soumission 2968 et 2969 – Achat et installation de contrôles d'accès ATRIUM.
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Correspondance - Ponceau
 - 10.2 Banque alimentaire Petite-Nation
 - 10.3 Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
 - 10.4 Demande de recouvrement de frais, analyses physico-chimique lac Vert
 - 10.5 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2019-10-224

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point suivant :

9.1 Soumission 2968 et 2969 – Achat et installation de contrôles d'accès ATRIUM.

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019

2019-10-225

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Pour un investissement public équitable en santé, en éducation, en justice sociale et en culture entre l'Outaouais et les autres régions comparables au Québec

2019-10-226

CONSIDÉRANT QUE les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice sociale et de la culture sont tous sous-financés au Québec;



CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement;

CONSIDÉRANT QUE le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement du patrimoine culturel et historique et de la culture en général défavorise notre région dans son développement culturel et identitaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE ce conseil appui la campagne d'Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :

- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.
- Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler.
- Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.
- Une augmentation significative du financement du développement du patrimoine culturel et historique et de la culture en général.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2019-10-227

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

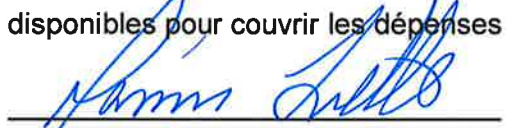
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2019-10.01 et que Stéphane Séguin, maire et Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 25 août au 28 septembre 2019 totalisant 131 041,11 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019, totalisant 65 050,50 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

2019-10-228

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Proposition de services – Mise à jour du réseau routier de la Municipalité

2019-10-229

CONSIDÉRANT la proposition de services en date du 7 octobre 2019 de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) au montant de trois cent cinquante-six dollars (356 \$) pour la mise à jour de notre carte routière puisque trois (3) nouvelles rues ont été développées dans la Municipalité;

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;



QUE ce conseil accepte la soumission de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO);

ET QU'il en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Affectation du surplus accumulé non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

2019-10-230

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les écritures d'affectations pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2018 comme suit :

- Que le surplus des postes budgétaires 02 23100 et 02 23110 au montant de 7 476 \$ soit et est transféré à la réserve financière au poste budgétaire 59 13140 « excédent affecté premiers répondants »;
- Que le surplus du poste budgétaire 02 70250 au montant de 602 \$ soit et est transféré à la réserve financière au poste budgétaire 59 13154 « excédent affecté CCCP patrimonial »;
- Que le surplus du poste budgétaire 02 14000 au montant de 9 420 \$ soit et est transféré à la réserve financière au poste budgétaire 59 13111 « excédent affecté aqueduc ».

Adoptée à l'unanimité.

2.5 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de septembre 2019.

3.2 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de septembre 2019.

4.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration

2019-10-231

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses d'un montant de 16 300 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Achat d'un luminaire solaire et de deux indicateurs de vitesse solaires

2019-10-232

CONSIDÉRANT la soumission no con192069 de chez Consultants JMJ inc. pour l'achat d'un luminaire solaire de série Kelios 60 Watts avec poteau de 15 Pieds solaire de 100 Watts au montant de deux mille huit cents dollars (2 800 \$) et de deux indicateurs de vitesse I-SAFE 2 au montant de sept mille deux cents dollars (7 200 \$) plus les taxes applicables;

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la soumission no con192069 de chez Consultants JMJ inc.;

ET QU'il en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2020 – 3^e année d'option

2019-10-233

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Transport Sanitaire Hayes concernant la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du cahier des charges spéciales stipule que le contrat est d'une durée de un an et 9 mois et que la Municipalité se réserve le droit de renouveler le contrat pour une durée supplémentaire de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard



ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil reconduit le contrat avec la compagnie Transport Hayes pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

QUE ce conseil autorise le paiement de quarante-trois mille neuf cent quarante-trois dollars et quarante-cinq cents (43 943,45 \$) taxes incluses tel que stipulé dans le bordereau de soumission payable en 12 versements égaux.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour l'année 2020 – 3^e année d'option

2019-10-234

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Transport Sanitaire Hayes concernant la collecte et le transport des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du cahier des charges spéciales stipule que le contrat est d'une durée de un an et 9 mois et que la Municipalité se réserve le droit de renouveler le contrat pour une durée supplémentaire de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil reconduit le contrat avec la compagnie Transport Hayes pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

QUE ce conseil autorise le paiement de soixante-dix mille cent soixante-neuf dollars et vingt-quatre cents (70 169,24 \$) taxes incluses tel que stipulé dans le bordereau de soumission payable en 12 versements égaux.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 Questions du public

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de septembre 2019.

6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 13 mai, 28 mai et 12 juillet 2019.

6.3 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Réseau biblio Outaouais – cotisation spéciale 2019

2019-10-235

CONSIDÉRANT QUE Réseau BIBLIO de l'Outaouais a résolu que la cotisation spéciale pour le développement des collections locales pour l'année 2020 soit maintenue et offerte sur une base volontaire aux municipalités désireuses de participer;

CONSIDÉRANT QUE le montant minimal à être investi par les municipalités désireuses de participer à la cotisation spéciale 2020 est de 0,50 \$ par habitant;

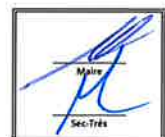
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte de verser la cotisation spéciale 2020 de 0,50 \$ par habitant soit au Réseau BIBLIO Outaouais pour le développement des collections locales.

Adoptée à l'unanimité.



7.2 Autorisation de remboursement – Association des propriétaires du lac Lemery

2019-10-236

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du lac Lemery a fait réparer l'aérateur solaire du lac;

CONSIDÉRANT la facture no 035335 de Beehler Motor Repair Ltd au montant de cent quinze dollars (115 \$) plus les taxes applicables qui a été acquitté par l'Association des propriétaires du lac Lemery;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le remboursement de la facture no 035335 à l'Association des propriétaires du lac Lemery.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Demande de gratuité – Formation et Rallye-Cross CASDI 2020

2019-10-237

CONSIDÉRANT la demande reçue le 12 septembre dernier de la part de Monsieur BGilles Lacroix, président du Club Auto Sport Défi inc. (CASDI), demandant la gratuité de la grande salle du centre communautaire et de la salle de la marie le samedi 4 janvier 2020 afin d'y tenir une fin de semaine de formation et de Rallye-Cross CASDI;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise la gratuité du centre communautaire et de la mairie au Club Auto Sport Défi (CASDI) le 4 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.



7.4 Abrogation de la résolution no 2019-04-095 - Année financière 2018 - appropriation à l'excédent de fonctionnement affecté « Politique familiale »

2019-10-238

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution no 2019-04-095 - Année financière 2018 - appropriation à l'excédent de fonctionnement affecté « Politique familiale ».

Adoptée à l'unanimité.

7.5 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Table jeunesse Papineau

Le maire, Monsieur Stéphane Séguin, informe la population que la Table jeunesse Papineau avec le Fonds de développement jeunesse offre du financement pour des projets fait par et pour les jeunes âgés entre 12 et 35. L'objectif est de favoriser la formation et l'apprentissage, de développer l'entrepreneuriat, de favoriser l'autonomie, de viser des retombées économiques et sociales et de favoriser la revitalisation et la dynamisation des communautés locales dans la MRC Papineau.

L'information est disponible sur notre site internet et sur notre page Facebook.

8.2 Questions du public

9. DIVERS

9.1 Soumission 2968 et 2969 – Achat et installation de contrôles d'accès ATRIUM

2019-10-239

CONSIDÉRANT les soumissions no 2968 et 2969 de GMS Sécurité au montant de sept mille six cent vingt-sept dollars et soixante-quatorze cents (7 627,74 \$) plus les taxes applicables pour l'achat et installation de quatre (4) contrôles d'accès ATRIUM soit pour les deux portes principales de la mairie et du centre communautaire plus les frais de programmation du Groupe DL Solutions Informatiques représentant (2) deux heures à 90 \$ l'heure plus les taxes applicables;

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte les soumissions no 2968 et 2969 de chez GMS Sécurité;

ET QU'il en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

10. CORRESPONDANCE

10.1 Correspondance - Ponceau

Nous accusons réception de la correspondance reçue le 29 août demandant une vérification à savoir si le ponceau situé sur le chemin du Crique-à-la-Roche au chantier forestier Lauzon est assez gros pour le débit d'eau du printemps. Cette demande est transmise au Comité des travaux publics.

10.2 Banque alimentaire Petite-Nation

Nous accusons réception de la correspondance reçue le 26 septembre dernier de la Banque alimentaire Petite-Nation (BAPN) donnant un aperçu des services offerts ainsi que du nombre de personnes aidées dans notre Municipalité. La BAPN demande un appui financier. Cette demande sera mise à l'étude pour le budget 2020.

10.3 Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation

Nous accusons réception de la lettre de remerciement de monsieur Louis St-Hilaire, porte-parole du Regroupement de Protection des lacs de la Petite-Nation de l'appui de la Municipalité afin d'interdire l'activité minière dans les zones réservées par la MRC Papineau à la villégiature, le récréotourisme, l'écotourisme et la foresterie.

10.4 Demande de recouvrement de frais, analyses physico-chimique lac Vert

Nous accusons réception de la correspondance reçue le 23 septembre demandant un remboursement des frais liés à des travaux d'analyses physico-chimique au lac Vert qui seront réalisés à l'été 2020. Ce conseil demande une rencontre avec l'Union des propriétaires du lac Vert.

10.5 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-10-240

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 16.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.